



Fiche de Données de Sécurité ONDASAN EASY

Fiche du 5/11/2018, révision 6

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange
Dénomination commerciale: ONDASAN EASY
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé :
Détergent pour surfaces dures.
Utilisations professionnelles (SU22) - Produits de lavage et de nettoyage (PC35)
Usages déconseillés :
Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fabricant:
SUTTER INDUSTRIES s.p.a. - Società con Unico Socio
15060 Borghetto Borbera (AL) Italia
Tel. +39 0143 631.1
Distribué par:
SUTTER FRANCE S.r.l. - Società con Unico Socio
Sede legale: Via Vittor Pisani 16, 20124 Milano (MI) - Italia
French branch: 104, Avenue Albert 1er - 92563 Rueil-Malmaison FRANCE
Tél. +39 0143 631.1
Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
regulatory.affairs@sutter.it
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy 03 83 22 50 50 (24h/24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
-  Attention, Acute Tox. 4, Nocif en cas d'ingestion.
 -  Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
 -  Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.
 -  Aquatic Chronic 2, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H302 Nocif en cas d'ingestion.



Fiche de Données de Sécurité

ONDASAN EASY

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:

EUH210 Uniquement à usage professionnel. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient du (de la) CINEOL. Peut produire une réaction allergique.

Contient

ISOTRIDECANOL ETHOXYLE

ALCOOL GRAS ALCOXILE

ALKYLDIMETHYLBENZYLAMMONIUM CHLORURE

Contenu du produit :

agents de surface non ioniques

15 - 30 %

agents de surface cationiques

< 5 %

Le produit contient également: Parfums

Allergènes : BENZYL ALCOHOL, COUMARIN, (R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements

successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable, le produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 10% - < 12.5% ISOTRIDECANOL ETHOXYLE

REACH No.: 02-2119552461-55, CAS: 69011-36-5



3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302



3.3/1 Eye Dam. 1 H318

>= 3% - < 5% ALCOOL GRAS ALCOXILE

REACH No.: 02-2119552554-37, CAS: 111905-53-4



3.3/2 Eye Irrit. 2 H319



3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302



Fiche de Données de Sécurité

ONDASAN EASY

4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

>= 3% - < 5% DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER;
(2-METHOXYMETHYLETHOXY) PROPANOL

REACH No.: 01-2119450011-60, CAS: 34590-94-8, EC: 252-104-2

Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail.

>= 1% - < 3% ALKYLDIMETHYLBENZYLAMMONIUM CHLORURE

REACH No.: 01-2119965180-41, CAS: 68391-01-5, EC: 269-919-4

3.2/1B Skin Corr. 1B H314

3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400

4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410

>= 1% - < 3% (1R,2S,5R)-5-METHYL-2-(1-METHYLETHYL)CYCLOHEXANOL

REACH No.: 01-2119458866-21, CAS: 2216-51-5, EC: 218-690-9

3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

>= 0.1% - < 0.25% CINEOL

REACH No.: 01-2119967772-24, CAS: 470-82-6, EC: 207-431-5

2.6/3 Flam. Liq. 3 H226

3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317

>= 0.01% - < 0.1% ALCOOL ETHYLIQUE

REACH No.: 01-2119457610-43, Numéro Index: 603-002-00-5, CAS: 64-17-5, EC: 200-578-6

2.6/2 Flam. Liq. 2 H225

3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).



Fiche de Données de Sécurité

ONDASAN EASY

- Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.
 En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.
- En cas de contact avec les yeux :
 En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.
 Protéger l'oeil indemne.
- En cas d'ingestion :
 Ne rien donner à manger ou à boire.
- En cas d'inhalation :
 Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.
- 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
 Effets aigus:
 Irritation de la peau et des yeux pour contact.
 Irritation système intérieur en cas d'ingestion.
 Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus des effets chroniques dû au contact du mélange avec la peau, les yeux ou pour inhalation, ingestion.
- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
 En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).
 Traitement :
 Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction
 Moyens d'extinction appropriés :
 Eau.
 Dioxyde de carbone (CO₂).
 Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
 Aucun en particulier.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
 Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.
 Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
 La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers
 Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
 Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
 Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.
 Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
 Porter les dispositifs de protection individuelle.
 Emmener les personnes en lieu sûr.
 Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
 Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
 Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.



Fiche de Données de Sécurité

ONDASAN EASY

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante. Réunir le produit dans des réservoirs de confinement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker à l'écart des rayons du soleil.

Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.

Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.

Voir section 10.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas sont des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY)

PROPANOL - CAS: 34590-94-8

UE - TWA(8h): 308 mg/m³, 50 ppm - Remarques: Skin

ACGIH - TWA(8h): 100 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: Skin - Eye and URT irr, CNS impair

CINEOL - CAS: 470-82-6

ACGIH - TWA(8h): 713 mg/m³ - STEL(15min): 950 mg/m³ - Remarques: TLV

ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5

UE - TWA(8h): 1920 mg/m³, 1000 ppm - Remarques: WEL

ACGIH - STEL: 1000 ppm - Remarques: A3 - URT irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas sont des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition DNEL, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY)

PROPANOL - CAS: 34590-94-8



Fiche de Données de Sécurité

ONDASAN EASY

Travailleur industriel: 65 mg/kg - Consommateur: 15 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 308 mg/m³ - Consommateur: 37.2 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Consommateur: 1.67 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

ALKYLDIMETHYLBENZYLAMMONIUM CHLORURE - CAS: 68391-01-5

Travailleur industriel: 5.7 mg/kg - Consommateur: 3.4 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: day
 Travailleur industriel: 3.96 mg/m³ - Consommateur: 1.64 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Consommateur: 3.4 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: day

ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5

Travailleur industriel: 1900 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
 Travailleur industriel: 950 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 343 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/day

Valeurs limites d'exposition PNEC

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition PNEC, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY)

PROPANOL - CAS: 34590-94-8

Cible: Eau marine - valeur: 1.9 mg/l
 Cible: Air - valeur: 190 mg/l - Remarques: Intermittent emissions
 Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 4168 mg/l
 Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 5.2 mg/kg
 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 52.3 mg/kg

ALKYLDIMETHYLBENZYLAMMONIUM CHLORURE - CAS: 68391-01-5

Cible: Eau marine - valeur: 0.00009 mg/l
 Cible: Eau douce - valeur: 0.0009 mg/l
 Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 1.22 mg/kg
 Cible: Terrain (agricole) - valeur: 7 mg/kg
 Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 0.4 mg/l
 Cible: Air - valeur: 0.00016 mg/l
 Cible: Eau douce - valeur: 0.0009 mg/l
 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 12.27 mg/kg

ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5

Cible: Eau marine - valeur: 0.79 mg/l
 Cible: Eau douce - valeur: 0.96 mg/l
 Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 2.9 mg/kg
 Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.63 mg/kg
 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 3.6 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires. (EN 166)

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton. (EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN 13982 en cas de poussière)

Protection des mains:



Fiche de Données de Sécurité

ONDASAN EASY

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc. (EN 388 - EN 374 facteur de protection 6, correspondant à un temps de passage >480 minutes).

En raison de la grande quantité de types, respecter les instructions du fabricant en ce qui concerne les substances énumérées au paragraphe 3.2.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Le produit n'est pas inflammable ou explosif - voir le paragraphe 2.1. Le produit ne contient pas de composants explosifs.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Voir aussi la section 6.2.

Contrôles techniques appropriés

Aucun autre contrôle technique adapté à votre produit dans des conditions normales.

Voir aussi la section 1.2, l'article 7 et exposition Scénario - annexe I du présent document.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Aspect et couleur:	Liquide clair, bleu	Visuel	--
Odeur:	Pine mentholé	Olfactif	--
Seuil d'odeur :	Evidente	Olfactif	--
pH:	9,0 +/- 0,5	Contrôle instrumental	--
Point de fusion/congélation:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	>= 100 °C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Point éclair:	> 65 °C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Vitesse d'évaporation :	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Inflammation solides/gaz:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Pression de vapeur:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Densité des vapeurs:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Densité relative:	1.011 g/ml	contrôle instrumental	--
Hydrosolubilité:	Complète	--	Interne Tests



Fiche de Données de Sécurité

ONDASAN EASY

Solubilité dans l'huile :	Partielle	--	Interne Tests
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	< 1000	--	Valeur estimée en fonction de la solubilité du mélange.
Température d'auto-allumage :	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Température de décomposition:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Viscosité:	< 10 cP	--	Valeur estimative. Mélange pas visqueux.
Propriétés explosives:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour la composition du produit
Propriétés comburantes:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour la composition du produit

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Miscibilité:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Liposolubilité:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Conductibilité:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

10.2. Stabilité chimique

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Voir aussi la section 7.2.

10.4. Conditions à éviter

Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Voir aussi 1.2 et 7.2

10.5. Matières incompatibles

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

ONDASAN EASY



Fiche de Données de Sécurité

ONDASAN EASY

- a) toxicité aiguë
Le produit est classé: Acute Tox. 4 H302
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
Le produit est classé: Eye Dam. 1 H318
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- f) cancérogénicité
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- g) toxicité pour la reproduction
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) danger par aspiration
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations toxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ISOTRIDECANOL ETHOXYLE - CAS: 69011-36-5

- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 300 mg/kg - Source: OECD 423
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Source: OECD 402
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Négatif - Source: OECD 404
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Corrosif pour les yeux - Espèces: Lapin Positif - Source: OECD 405

ALCOOL GRAS ALCOXILE - CAS: 111905-53-4

- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 300 mg/kg
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Oui - Source: OECD 404 -
Remarques: slightly irritating
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Corrosif pour les yeux - Espèces: Lapin Positif - Source: OECD 405

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY)
PROPANOL - CAS: 34590-94-8



Fiche de Données de Sécurité ONDASAN EASY

- a) toxicité aiguë:
 Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg
 Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 9510 mg/kg
 Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 3.35 mg/l - Durée: 7h
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
 Test: Irritant pour la peau Négatif
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
 Test: Irritant pour les yeux Négatif
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
 Test: Skin or Resp Sensitization Négatif
- ALKYLDIMETHYLBENZYLAMMONIUM CHLORURE - CAS: 68391-01-5
- a) toxicité aiguë:
 Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 397.5 mg/kg
 Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 3412 mg/kg
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
 Test: Corrosif pour la peau Positif
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
 Test: Corrosif pour les yeux Positif
- (1R,2S,5R)-5-METHYL-2-(1-METHYLETHYL)CYCLOHEXANOL - CAS: 2216-51-5
- a) toxicité aiguë:
 Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Souris = 3400 mg/kg
 Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg
 Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 5289 mg/m3
- CINEOL - CAS: 470-82-6
- a) toxicité aiguë:
 Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Lapin = 3200 mg/kg
 Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 17600 mg/kg
 Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 390 ppm - Durée: 4h
- ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5
- a) toxicité aiguë:
 Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 6200 mg/kg - Source: OECD401
 Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 50 mg/m3 - Source: OECD403
 Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 20 g/kg
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
 Test: Irritant pour les yeux Positif - Source: OECD405 - Remarques: Conc. >=50%

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
 Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentées, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ONDASAN EASY

Le produit est classé: Aquatic Chronic 2 - H411

ISOTRIDECANOL ETHOXYLE - CAS: 69011-36-5

- a) Toxicité aquatique aiguë:
 Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Cyprinus carpio
 Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna
 Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Desmodesmus subspicatus
- b) Toxicité aquatique chronique:



Fiche de Données de Sécurité

ONDASAN EASY

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie > 1 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: Daphnia magna

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC10 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: > 10000 mg/l - Durée h: 17

ALCOOL GRAS ALCOXILE - CAS: 111905-53-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Leuciscus Idus

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia mag

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie > 0.1 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: Daphnia magna

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC10 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: > 1000 mg/l - Remarques: DEV-L2

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY) PROPANOL - CAS: 34590-94-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Poecilia reticulata

Point final: LC50 - Espèces: Daphnie = 1919 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 969 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Pseudokirchneriella subcapitata

Point final: LC50 - Espèces: Daphnie > 1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Crangon crangon

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 6999 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Skeletonema costatum

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie > 0.5 mg/l - Durée h: 528 - Remarques: Daphnia magna

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC10 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: = 4168 mg/l - Durée h: 18 - Remarques: Pseudomonas putida

ALKYLDIMETHYLBENZYLAMMONIUM CHLORURE - CAS: 68391-01-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 0.016 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.515 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 0.03 mg/l - Durée h: 72

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 0.009 mg/l

CINEOL - CAS: 470-82-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 17 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Pimephales promelas

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 73 mg/l - Durée h: 24 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 320 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Scenedesmus subspicatus

ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 275 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Chlorella vulgaris



Fiche de Données de Sécurité

ONDASAN EASY

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 13000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Salmo gairdneri

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 12340 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ISOTRIDECANOL ETHOXYLE - CAS: 69011-36-5

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: Production de CO₂ - Durée: 28 jour - %: >60

Test: OECD 301E - %: 90

ALCOOL GRAS ALCOXILE - CAS: 111905-53-4

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 301F - Durée: 28 jour - Remarques: >60% BOD del ThOD

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY)

PROPANOL - CAS: 34590-94-8

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée: 28 jour - %: 75 - Remarques: OECD 301F

ALKYLDIMETHYLBENZYLAMMONIUM CHLORURE - CAS: 68391-01-5

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

L'(les) agent(s) tensioactif(s) contenu(s) dans cette préparation est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité prévues par le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront fournis à ces autorités si elles en font la demande ou à la demande d'un fabricant de détergent.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ISOTRIDECANOL ETHOXYLE - CAS: 69011-36-5

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable

ALCOOL GRAS ALCOXILE - CAS: 111905-53-4

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY)

PROPANOL - CAS: 34590-94-8

Bioaccumulation: Faible bioaccumulables - Test: BCF- Facteur de bioconcentration - Remarques: < 100

ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5

Bioaccumulation: Faible bioaccumulables - Test: Kow - Coefficient de partition -0.31

12.4. Mobilité dans le sol

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY)

PROPANOL - CAS: 34590-94-8

Mobilité dans le sol: Mobile

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Jusqu'à la date de révision de ce document, pas connu effets et symptômes indésirables envers l'environnement.



Fiche de Données de Sécurité

ONDASAN EASY

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Ne pas rejeter dans le sol ou dans les égouts.
Voir aussi la section 6.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



14.1. Numéro ONU

ADR-UN Number: 3082
IATA-UN Number: 3082
IMDG-UN Number: 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: MATIÈRE DANGEREUSE DUPOINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(alkyldimethylbenzylammonium chlorure)
IATA-Shipping Name: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (alkyldimethylbenzylammonium chloride)
IMDG-Shipping Name: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (alkyldimethylbenzylammonium chloride)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class: 9
ADR - Numéro d'identification du danger : 90
IATA-Class: 9
IMDG-Class: 9

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group: III
IATA-Packing group: III
IMDG-Packing group: III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Oui
IMDG-Marine pollutant: Marine Pollutant

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary risks: -
ADR-S.P.: 274 335 375601
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): E
IATA-Passenger Aircraft: 964
IATA-Subsidiary risks: -
IATA-Cargo Aircraft: 964
IATA-S.P.: A97 A158 A197
IATA-ERG: 9L
IMDG-SP: 274 335 969
IMDG-EmS: F-A , S-F
IMDG-Subsidiary risks: -
IMDG-Stowage and handling: Category A
IMDG-Segregation: -



Fiche de Données de Sécurité

ONDASAN EASY

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: E2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non, pour des instructions sur toute sécurité mangling voir les section 7 et 8 et le scénario d'exposition - l'annexe I du présent document.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange.

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

Aucune

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



Fiche de Données de Sécurité

ONDASAN EASY

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1B	3.4.2/1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Paragraphe modifiés de la révision précédente:

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

RUBRIQUE 4: Premiers secours

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Acute Tox. 4, H302	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.



Fiche de Données de Sécurité

ONDASAN EASY

CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EC0/10/20/50/100:	Concentration effective pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC0/10/20/50/100:	Concentration létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
LD0/10/20/50/100:	Dose létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
NOEC:	Concentration sans effet observé
NOAEL(R)/NOAEC:	Non observé dose sans effet nocif (répétée) / Concentration
OECD:	Organisation for Economic Co-operation and Development
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.



Fiche de Données de Sécurité ONDASAN EASY

ANNEXE I PRODUIT PROFESSIONNEL DETERGENT POUR SURFACES DURES

Titre du scénario d'exposition	
Détergent pour le nettoyage en général: Processus manuel.	
Description de l'utilisation	
Secteur d'utilisation	SU22 – Utilisations professionnelles
Catégorie du produit	PC35 – Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Description des activités/des processus inclus dans le scénario d'exposition	
Diluer le produit avec de l'eau selon les modalités indiquées sur l'étiquette, si nécessaire.	
Utiliser le produit selon les modalités d'utilisation décrites sur l'étiquette.	
Laisser agir.	
Rincer, si nécessaire	
Durée et fréquence d'utilisation	
Phases d'utilisation	- 1 fois par jour pour les détergents d'entretien quotidien - Périodique pour les détergents spécifiques
Les valeurs limites des ingrédients, si pertinentes, se trouvent à la section 8 de la FDS.	
Forme physique de la préparation et concentration	
Liquide. A diluer ou prêt à l'usage selon le type de produit.	
Dans la section 2 de la FDS du produit et sur l'étiquette du produit se trouve la classification du mélange.	
La classification se base sur la classification des ingrédients du mélange et sur la base des propriétés chimiques et physiques reportées à la section 9 de la FDS.	
Conditions d'utilisation	
Température ambiante	
Une bonne ventilation du lieu de travail est suffisante.	
Protection	
Voir section 8 de la FDS du produit pour de plus amples informations sur les EPI	La formation du travailleur sur l'utilisation et le respect des EPI sont sous-entendus.
Ne pas manger ou boire, ne pas fumer	Eviter le contact avec la peau
Ne pas exposer à une flamme libre	Ne pas mélanger avec d'autres produits
Se laver les mains après utilisation.	
Instructions lors de pertes de produit : diluer avec de l'eau et sécher	
Voir la section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Suivre les instructions d'utilisation reportées sur l'étiquette ou sur la fiche technique. Le correct respect des normes d'hygiène sur le lieu de travail est recommandé, comme spécifié dans la section 7 de la FDS.	
Mesures environnementales	
Voir section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Voir section 12 de la FDS pour les informations toxicologiques du mélange et des composants dangereux.	
Voir section 13 de la FDS pour l'élimination.	

Notes :

FDS : Fiche de données de sécurité

EPI: équipement de protection individuelle

54318CLP/6

Page n. 17 de 17

Adelya, Terre d'Hygiène